Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 2 (1864)

Heft: 12

Artikel: Rossini et le calendrier

Autor: S.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-177126

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sans doute, la loi de 1806 était bien en arrière de ce qu'elle aurait dù être en 1830; il y avait, en 1833, un grand pas à faire, un grand progrès à réaliser, mais il ne fallait pas sauter au delà de la selle; il fallait réaliser ce progrès sans l'exagérer. Marcher comme on l'a fait, c'était évidemment se préparer des déceptions et des embarras considérables; c'était exposer cette œuvre sainte de l'éducation du peuple à être suffoquée sous le poids énorme dont on la chargeait.

Il faut donc le reconnaître franchement, les législateurs de 1833 se sont trompés, tant il est vrai que les bonnes intentions ne suffisent pas et qu'il faut y joindre une connaissance approfondie de la matière. Ils n'ont pas connu le vrai caractère de l'école primaire au point de vue de ce qu'elle peut et doit réellement faire : ils n'ont vu que ce qu'ils désiraient qu'elle fit, selon un certain idéal qu'ils s'en étaient formé et leurs intentions généreuses.

En 4846, on sentait déjà le mal, on le voyait. Beaucoup d'instituteurs, de pasteurs et d'autres hommes s'occupant des écoles, désiraient que le nombre des objets d'étude fût diminué. Cependant on n'osa pas le faire. Quelques-uns prétendirent que ce serait reculer, et, certes, ce n'est pas en 4845 et 4846 qu'il était permis de se donner de tels airs. Le programme des écoles primaires resta donc, à peu de chose près, ce qu'il était (Comparez la loi du 42 décembre 4846, art. 45, 46, 47, 48 et 49 avec la loi du 24 janvier 4854, art. 9 et 40).

L. P.

Correspondance.

Du bord des caves de Lavaux, ce 10 février 1864.

Mon cher Conteur,

Permettez-moi de vous remercier pour votre bienvieillant article sur les caves de Lavaux publié dans votre dernier numéro. J'ai surtout admiré la peinture du verre traditionnel, traversant les âges et désaltérant plusieurs générations, sans laisser ternir sa pureté par le contact de l'eau. Si sa limpidité devient douteuse, un peu de vin discrétement tiré et discrétement versé au coin du vase, suffit pour lui rendre sa blancheur primitive. Il y a dans cette coutume d'un verre pour tous quelque chose de si touchant et de si fraternel, que je crois, à la décharge de nos bons amis les Lausannois, que ce spectacle a, à lui seul, quelque chose d'énivrant. C'est une des causes pour lesquelles l'habitant de la ville, si distingué dans sa toilette, si mesuré dans sa démarche, au départ, porte, au retour, le chapeau en arrière, et accorde à ses jambes une grande flexibilité. La parole saccadée et pas toujours très nette, le geste peu assuré, le regard à demi-voilé, indique aisément que le citadin est en proie à une vive émotion résultant de la sublime coutume du verre pour tous. On photographie tant de choses! Comme étude et ami des contrastes, je voudrais voir un de nos artistes nous

donner, dans un seul tableau: le Lausannois au départ et au retour; nous verrions quelle est la puissance d'une grande idée ajoutée à un peu d'esprit.

Les caves de Lavaux, comme élément social, jouent aussi un rôle important. Les affaires domestiques, communales, cantonales et même fédérales y sont souvent traitées, et remarquez le grand avantage que nous avons sur les cafés de la ville. Pas de garçons, pas de queues de billard, pas de fumée épaisse, pas de gaz avec son éblouissante clarté. Le maître des céans fait gravement les honneurs, chacun, pour le respect de l'assemblée, tient à parler debout; et comme n'entre pas qui veut, on n'a point à craindre d'oreille indiscrète, et les débats ont lieu sous le toit domestique et dans le cercle toujours sacré de la famille. Et puis, il y a dans la chaleur naturelle du lieu, dans cette demi-obscurité quelque chose de solennel et qui invite à la méditation. Aussi regardez quel air pénétré, quelle démarche grave nous avons tous lorsque nous arrivons à la clarté du jour. Les caves ne connaissent point non plus le piquet, l'écarté et le malheureux brelan.

Ainsi donc supériorité incontestée, comme élément social, de la cave sur le café.

Mais, objectera discrètement une bonne mère de famille: Les caves n'ont-elles point leurs défauts? ces verres qui se boivent coup sur coup ne nuisent-ils pas à la clarté de la discussion et à la santé? Ce gros vase qui, toujours si complaisant, laisse échapper sa précieuse liqueur sans dire de combien il devient léger, ne trompe-t-il pas, par une trop grande discrétion, la bonne foi des assistants? Cet honnête vigneron qui, séduit par ce que le séjour de la cave a de substantiel et de vraiment spirituel, se laisse aller à boire seul, loin du bruit du monde et des cafés, n'abaisse-t-il point son intelligence, et n'abrége-t-il pas ses jours? Ne conviendrait-il pas quelquefois de laisser la cave solitaire, et d'aller avec les amis au coin du feu, auprès de la bonne ménagère, causer et resserrer les liens de la famille, qui, même dans le vignoble, se détendent un peu?

Devant ces objections de la mère de famille, je ne puis que m'incliner sans répondre, laissant au lecteur le soin d'y réfléchir.

(Un vigneron de jeune souche.)

Rossini et le calendrier.

Je lus, il y a peu de temps, dans un journal, que le célèbre Rossini allait célébrer, dans quelques jours, le 18° anniversaire de sa naissance, puisqu'il était né le 29 février 1792. J'eus d'abord quelque peine à comprendre, car enfin de 1792 à 1864 il y a bien 72 ans, et les humains peuvent généralement fêter un anniversaire par année. Mais, enfin, il y a des hommes qui font exception à tout; Rossini est du nombre. Non content d'être un musicien comme il y en a peu, il a

encore la singularité d'être né dans un jour comme il n'y en a pas toutes les années... le 29 février. Et voilà comment M. Rossini ne peut célébrer son anniversaire que tous les quatre ans.

Et j'y pense encore. L'heureux journaliste qui a trouvé cette particularité de l'existence du grand artiste s'est sans doute empressé de la coucher sur le papier, sans y trop réfléchir. S'il en avait dit deux mots à Rossini, celui-ci lui aurait prouvé, clair comme le jour, que l'exception qu'il représente est encore bien plus exceptionnelle qu'elle n'en a l'air, et qu'au 29 février 1864, il fêtera, non pas son 18° anniversaire, mais son dix-septième. Et pourquoi cela? Parce que l'année 1800 n'était pas bissextile, pour nous autres occidentaux du moins, ensorte que, dès l'âge de quatre ans à celui de douze, Rossini n'a jamais pu trouver un 29 février, à moins qu'il n'ait été le chercher en Russie. Et comme je ne veux pas entreprendre ici la théorie du calendrier, je laisse au lecteur le soin d'expliquer tout cela. S. C.

Lè dou verros.

L'é ohia l'ôtr'hi cllia ziquie. On parlàvè dè clliaux crâpins que sarant po sé rontre la cousse po lei trovà on courtze. — L'è coumeint lo menistre dè.... vos sédè bin, so dese Samuïè. Acutà vâi clliaque. On dèvessài lei amenà on moulo dè bou, pè lo mài dè dèccimbro, que craya, âu bin pè vê lo bounan, que l'a fé cllia cramine, vos sédè. Falliài bailli on verro âu tzerroton, l'è la coutema. Mà lo menistre regrettàvè tot plliein son vin, qu'tèài dàu bon novi, et po fére que lo paysan n'ein bàivè pas mé d'on verro, posa la botoille, dévant que vinssè, eintre lè duè fenîtrè, iô lo vin sè retzâuda, vos peinsà, pè cllia cramine que tot èpèluavè.

- Bondzo! va te bin l'affère. Fà rido frâi, mon pouro David.
- N'è pas l'eimbarras, Monsu lo menistre, l'a bin serra sta nè, ct fà frâi pè lé d'amont.
 - Vos volliài bâire on verro.
 - Ma fâi, n'è pas dè refus, Monsu lo menistre.

Et lo menistre alla preindre la botoille et on verro, et l'eut bin soin de ne pas teni lo verro drâi, de lo peintzi on bocon, po que fussé pllie vito pllein et que ne lei pouissé pas tant.

- Tenidė, David.
- Grand'maci, Monsu lo menistre.
- Coumeint lo trovà-vos. Ein volliài-vos enco on verro.
- Eh! monsu lo menistre, foudrâi avai onna bin crouïe estoma po ne pas pouâi retzâuda dou verro de vin.

L. FAVRAT.

On nous communique le fait suivant, qui ne fait pas mal le pendant de l'histoire des fagots. Il faut

croire, pour l'honneur de notre population rurale, que c'est pour la première fois qu'il se produit. Quoiqu'il en soit, et pour l'instruction du public, voici l'affaire comme on nous l'a contée.

Dernièrement, M. le notaire M..., de notre ville, achète un ou deux sacs de pommes de terre, venant de, dans le Jorat. Il fait transporter son acquisition dans sa cave, où l'on vide les sacs. Jusqu'ici tout va bien... - Eh bien, quoi? Les pommes de terre se sont trouvées atteintes de la maladie? - Vous n'y êtes pas. — Les quarterons n'y étaient pas? - Il n'est pas question de cela. - Alors je donne ma langue aux chiens, je ne devine pas. — Je le vois bien. Mais aussi qui pourrait s'imaginer? Bref, sans vous tenir plus longtemps le bec dans l'eau, je vous dirai que M. le notaire M..... a trouvé parmi ses pommes de terre... voyons, devinez donc... de jolis morceaux de bois grossièrement arrondis4 et figurant... des pommes de terre. - Par exemple, il fallait bien vendre au sac pour jouer un pareil tour. - Et c'est ce que le rusé marchand a su faire. Avis au public, de n'acheter chat en sac, comme dit un vieux proverbe. Il fera même bien d'appliquer ce proverbe aux pommes de terre.

Décidément les paroissiens de F... oublient que s'ilest permis d'écorcher légèrement son prochain, il n'est absolument pas permis de le... subtiliser..., pour ne pas dire autre chose. Nous engageons vivement leur conducteur spirituel à leur faire un bon sermon sur ce texte, car ils paraissent en avoir besoin.

Un Breton, un Normand et un Marseillais se disputaient à qui sauterait le plus haut. Moi, dit l'homme de Rennes, je saute à une hauteur de six pieds. — Moi, à une hauteur de dix, dit l'homme de Caen. — Eh bien moi, dit l'homme de la Canebière, quand ze saute, ze monte si haut, ze reste si longtemps, que ze m'embète en l'air.

Nons aurons le plaisir de rendre compte, dans notre prochain numéro, du dernier ouvrage que vient de publier M. Porchat, les Souvenirs poétiques. Pour que nos lecteurs puissent apprécier l'œuvre de notre poëte national, nous tenons à leur en faire de nombreuses citations. C'est cette considération qui nous fait renvoyer à huitaine notre compte-rendu, afin de pouvoir lui accorder, dans nos colonnes, la place nécessaire qui nous manque aujourd'hui.

L. M.

¹ Bouts de rondins sciés.

Accusé de réception.

M. U. O., à Givrins, reçu 4 fr.

Pour la redaction : L. Monnet. S. Cuénoun.

LAUSANNE. - IMPRIMERIE LARPIN.